

## Commune d'Orges

## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Canton de Vaud, District du Jura-Nord vaudois

## Plan fixant la limite des constructions

Plan n° : 3/3

N° d'affaire : 2006 Dessiné par : ASG Échelle :  
Phase : Approbation Dessiné le : 17.11.2022 Format : 950 x 700  
Responsable : GCL Imprimé le : 27.11.2023

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du

4.10.2022  
Le Syndic :  
Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 26 novembre 2022 au 26 décembre 2022

Le Syndic :

Le Secrétaire :  
Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil général

dans sa séance du 4 octobre 2023

Le Président :  
Le Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le : 7 AOÛT 2024

Le Chef de département :

Entré en vigueur le : 7 AOÛT 2024

## LÉGENDE

## LIMITES DES CONSTRUCTIONS

- Limite des constructions maintenue en vertu du plan fixant la limite des constructions approuvé le 15 janvier 1986
- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions secondaire
- Limite des constructions radiée (approuvée le 15 janvier 1986)
- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80, al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.11.2022  
le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brev.  
Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 30 NOV. 2023

Signature :